



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 119009

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnes handicapées placées en institution (en maison d'accueil spécialisée ou en hospitalisation) et leurs familles. La loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, devait permettre d'accroître significativement le montant des ressources dont disposent les personnes handicapées. Or il apparaît que, dans les faits, cette augmentation est nettement insuffisante si l'on considère que, dans le même temps, le forfait journalier fait l'objet de revalorisations programmées, ce qui suscite, on le comprend, une réelle déception. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119009

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1728